

Affaire C-558/18

Addendum à la demande de décision préjudicielle

Date de dépôt :

7 décembre 2018

Jurisdiction de renvoi :

Sąd Okręgowy w Łodzi (Pologne)

Date de la décision de renvoi :

31 août 2018

Partie requérante :

Miasto Łowicz (C-558/18)

Prokuratura Okręgowa w Płocku (C-563/18)

Partie défenderesse :

Skarb Państwa – Wojewoda Łódzki (C-558/18)

VX (C-563/18)

WW (C-563/18)

XV (C-563/18)

Affaires préjudicielles jointes C-558/18 et C-563/18

Juridictions nationales :

Sąd Okręgowy w Łodzi (tribunal régional de Łódź, Pologne) et *Sąd Okręgowy w Warszawie* (tribunal régional de Varsovie, Pologne)

Łódź, le 7 décembre 2018

Tribunal régional de Łódź (ci-après la « juridiction de renvoi »)

Première division civile

[omissis]

Cour de justice de l'Union européenne

[omissis]

La juridiction de renvoi adresse ses salutations distinguées à la Cour.

Conformément au point 24 des recommandations à l'attention des juridictions nationales, relatives à l'introduction de procédures préjudicielles (JO 2018, C 257, p. 1), faisant suite à l'ordonnance du 31 août 2018 dans l'affaire n° I C 205/17 [affaire C-558/18], portant renvoi préjudiciel, transmise à la Cour le 3 septembre 2018, la juridiction de renvoi informe la Cour des événements suivants, qui sont intervenus après le dépôt de la demande de décision préjudicielle en l'espèce.

En date du 7 septembre 2018, le *Zastępca Rzecznika Dyscyplinarnego Sędziów Sądów Powszechnych* (adjoint à l'agent disciplinaire des juges des juridictions de droit commun), M. Przemysław Radzik, a adressé à M^{me} Ewa Maciejewska, soit le juge de la juridiction de renvoi qui a prononcé l'ordonnance susmentionnée, une convocation à comparaître lors d'une audition en qualité de témoin, en date du 20 septembre 2018, dans l'affaire n° RDSP 712-8/18, concernant la restriction de l'indépendance juridictionnelle de la présidente de la formation de jugement dans l'affaire n° I C 205/17, relative à la demande de paiement formée par le *Miasto Łowicz* (ville de Łowicz) contre le *Skarb Państwa* (Trésor public), [Or. 2] celui-ci étant représenté par le voïvode de Łódź. L'audition a eu lieu dans le délai prévu, en la présence du conseil de M^{me} le juge Ewa Maciejewska, M^e P. Radzimierski, conseiller juridique, malgré le dépôt d'une déclaration portant sur l'irrecevabilité de ce procédé dans le cadre d'une procédure disciplinaire. Au cours de l'audition, le juge s'est vu adresser à plusieurs reprises des questions relevant du domaine du secret du délibéré judiciaire, ce que ledit juge a interprété comme une pression. La déclaration pertinente est reprise dans le procès-verbal de l'audition.

En outre, par lettre du 7 septembre 2018, l'adjoint à l'agent disciplinaire a invité le *Prezes* (président) de la juridiction de renvoi à lui fournir des informations quant au nombre d'affaires de demandes de paiement dirigées contre le Trésor public et inscrites au rôle de la première division civile de ladite juridiction, pour la période de janvier 2015 au 31 août 2018, une liste des affaires de cette nature attribuées à M^{me} Maciejewska en qualité de juge rapporteur, avec une indication du contenu des décisions prononcées, en ce compris des numéros des affaires dans lesquelles la motivation des jugements a été rédigée par ses soins.

Ensuite, le 25 septembre 2018, la *Prokuratura Regionalna* (parquet régional) de Łódź a sollicité le prêt du dossier de l'affaire, afin d'en prendre connaissance pour une période de cinq jours (fiche n° 997 du dossier de l'affaire) et, le 13 novembre 2018, ledit parquet est intervenu dans la procédure en cours, en ce compris dans la procédure d'appel contre l'ordonnance du 31 août 2018 portant suspension de la procédure en raison du renvoi préjudiciel (fiches n° 1032 et suivantes).

Tous les événements décrits ci-dessus se rattachent directement au contenu de l'ordonnance de la juridiction de renvoi du 31 août 2018 et, en particulier, lesdits

événements complètent la section III de ladite ordonnance, portant description de l'objet du litige et des circonstances factuelles de l'affaire pertinentes pour la question préjudicielle (pages 9 à 14).

Salutations distinguées,

Ewa Maciejewska

Juge

Tribunal régional de Łódź

DOCUMENT DE TRAVAIL